

Procès-verbal de dissolution anticipée

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE En date du 30 juin 2022

Société : 5PCOACHING
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital social : 8.000 euros
Siège social : 49 rue Jeanne d'Arc, 94160 Saint-Mandé
SIRET : 812 929 362 RCS Créteil

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 20 heures, à Saint-Mandé,
Madame SAFFAR Fabienne, demeurant au 49 rue Jeanne d'Arc, 94160 Saint-Mandé,
associée unique et Présidente de la société 5PCOACHING, a pris les décisions suivantes :

Première décision : Dissolution anticipée volontaire

L'associée unique décide la **dissolution anticipée volontaire** de la société à compter de ce jour, soit le 30 juin 2022.

Deuxième décision : Nomination du liquidateur

L'associée unique nomme en qualité de **liquidateur amiable** :
Madame SAFFAR Fabienne, née le 26 septembre 1964, demeurant au 49 rue Jeanne d'Arc, 94160 Saint-Mandé.

Le liquidateur dispose des **pouvoirs les plus étendus** pour mener à bien les opérations de liquidation, notamment :

- Réaliser l'actif,
 - Apurer le passif,
 - Convoquer les assemblées,
 - Établir les comptes de liquidation.
-

Troisième décision : Siège de la liquidation

Le **siège de la liquidation** est fixé à l'adresse du siège social :
49 rue Jeanne d'Arc, 94160 Saint-Mandé.

Quatrième décision : Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui sera enregistré et consigné au registre prévu à cet effet.

Fait à Saint-Mandé, le 30 juin 2022

Signature :

Madame SAFFAR Fabienne
Associée unique – Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'f. saffar', enclosed within a large, stylized oval loop.